

RESSOURCES HUMAINES

Défi Emploi : un financement pour former vos nouveaux salariés en interne !

**Vous êtes éleveur, viticulteur, maraîcher, arboriculteur, céréalier... ?
Vous avez des salariés ou projetez d'embaucher ?
Avec le dispositif DEFI Emploi, la formation de nouveaux salariés est assurée en interne par un salarié de l'entreprise ou son dirigeant, avec l'appui de la Chambre d'agriculture, qui définit le projet d'intégration, le suit et l'évalue.**



Rencontre avec Christel Bodin, conseillère RH pour les entreprises agricoles, à la Chambre d'agriculture.



**Recrutez, formez et intégrez plus facilement vos nouveaux salariés...
Faites décoller votre entreprise !**

Mon rôle est d'accompagner les entreprises qui souhaitent bénéficier du dispositif financé par OCAPIAT*.

Un rendez-vous avec l'employeur permet :

- de construire le parcours de formation interne du salarié au plus près des besoins,
- de formaliser la demande du chef d'exploitation sur le document « Protocole Individuel de Formation (PIF) ».

L'aide financière est de 10 €/heure/stagiaire. La durée dépend du besoin de formation.

Puis le chef d'entreprise dépose le dossier et les pièces justificatives sur le site OCAPIAT.

Notre accompagnement permet à l'employeur de se libérer du temps sur le volet administratif. Ce service est financièrement pris en charge par OCAPIAT. Il n'y a aucun frais pour l'exploitation.

A noter que le dispositif fonctionne pour les CDD de plus de 6 mois ou les CDI ; et pour un temps de travail supérieur

ou égal à 80 % (base 35 h hebdomadaires). Cela peut être intéressant pour former en interne les saisonniers de plus six mois par exemple.

Attention, la demande est à réaliser dans le mois de l'embauche.

Votre contact pour bénéficier d'un accompagnement :

Centre de Formation

☎ 02 47 48 37 34

@ formation@cda37.fr

*OCAPIAT est l'Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Kelly Pruvot, de la ferme de Mosellerie, à Loché-sur-Indrois, a bénéficié à plusieurs reprises du dispositif. Avec son mari et une dizaine de salariés, ils élèvent des porcs puis assurent la transformation sur place et la commercialisation de la viande en direct.

« C'est un bon dispositif, intéressant financièrement. Nous pouvons en bénéficier à condition d'avoir moins de 11 salariés sur l'exploitation agricole.

Le dossier est un peu complexe à monter mais j'ai reçu un bon accompagnement de la Chambre d'agriculture.

Il faut être vigilant aux délais : le dépôt du dossier doit se faire dans le mois qui suit l'embauche.

Lors du dernier dossier, c'est le chef d'atelier transformation qui a formé le nouveau salarié : une formation de plusieurs dizaines d'heures pour laquelle nous avons reçu une aide de 10 €/heure.



PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

PAC 2024

3 bonnes raisons de réaliser ensemble votre déclaration

- ▶ Faciliter vos démarches
- ▶ Ne rien laisser au hasard
- ▶ Optimiser vos aides



Commençons dès maintenant votre déclaration et prenez rendez-vous au **02 47 48 37 70** ou à **pac@cda37.fr**

